



Communiqué de presse

Partenaires sociaux du secteur métallurgique et technologique :

« Les marchés et investissements publics doivent davantage bénéficier aux entreprises et travailleurs belges »

Les partenaires sociaux du secteur métallurgique et technologique appellent les nouveaux gouvernements à mettre en œuvre, de manière rapide et effective, une politique d'investissements publics massifs et à accorder une plus grande attention aux entreprises implantées en Belgique lors de l'adjudication de marchés publics. « Dans notre pays, nous attribuons un quart de ces marchés (24 pour cent) à des entreprises étrangères, tandis que la moyenne européenne n'est que de quatre pour cent. Et en termes d'attribution indirecte, ce sont même 42 pour cent des achats publics qui sont effectués à l'étranger, là où ce chiffre n'est que de respectivement 21 et 14 pour cent dans des pays comme les Pays-Bas et l'Allemagne. Les marchés et investissements publics doivent, comme à l'étranger, s'inscrire dans une politique industrielle holistique », clament à l'unisson les représentants des employeurs et des travailleurs.

À noter qu'il s'agit d'un message exprimé conjointement par Agoria, qui représente les entreprises technologiques, et par les différents syndicats, au travers de trois centrales syndicales chrétiennes (ACV-Puls, CNE-GNC et ACV-CSC METEA), de trois centrales syndicales socialistes (ABVV Metaal, Métallos MWB-FGTB et BBTK-SETCa, ou le syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB) et du syndicat libéral CGSLB.

Les partenaires sociaux du secteur technologique réclament des efforts importants et plaident pour que l'utilisation stratégique des marchés publics fasse partie intégrante de la politique économique et industrielle de notre pays. Ils formulent vingt propositions en ce sens.

Ils demandent notamment plus de transparence préalablement à une attribution publique ainsi qu'un meilleur suivi des marchés publics afin de pouvoir mesurer ainsi l'impact de la politique menée sur l'économie belge. Ils souhaitent que la phase d'attribution des marchés publics soit davantage axée sur le rapport qualité-prix plutôt que sur le prix uniquement. Deux autres éléments méritent également une plus grande attention : le lieu d'établissement de l'entreprise et le degré d'innovation (technologique) dans la solution proposée.

L'allotissement judicieux des marchés publics en lots correspondant aux capacités réelles des entreprises du secteur pourrait encourager la participation de PME et de start-ups. Les partenaires sociaux demandent également plus de néerlandais et de français sur les chantiers, afin de favoriser l'emploi local. Un contrôle rigoureux des prix permettrait d'écarter immédiatement les soumissionnaires qui se livrent à une concurrence déloyale. Les partenaires réclament en outre un contrôle du respect du paiement des sous-traitants pendant la phase d'exécution, afin de lutter contre la concurrence déloyale et d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

Les entreprises implantées en Belgique et leurs travailleurs sont assurément compétitifs, innovants et en mesure de décrocher des marchés publics, à conditions que ceux-ci soient utilisés de manière stratégique, dans le respect du droit européen.

Les marchés publics représentent environ 14% du PIB de l'UE, soit 2000 milliards d'euros par an sur le territoire de l'Union. Ces chiffres montrent qu'ils peuvent avoir un impact considérable sur les entreprises belges. S'ils sont bien utilisés, les marchés publics peuvent constituer un formidable levier pour doper l'économie et l'innovation belges, exploiter plus efficacement les fonds publics et mettre en œuvre une politique sociale et environnementale.

Tout le monde aurait à y gagner : les pouvoirs adjudicateurs comme les entreprises, les travailleurs et même les citoyens.

Les partenaires sociaux de l'industrie métallurgique et technologique, représentants des syndicats et employeurs, demandent à tous les décideurs politiques d'accorder une attention spécifique à l'industrie en général, et au secteur technologique en particulier, dans leurs domaines de compétence respectifs.

L'industrie est en effet cruciale pour le développement de l'économie dans son ensemble, la création de richesse, la croissance de l'emploi, le financement des équipements publics et le bien-être de tous.

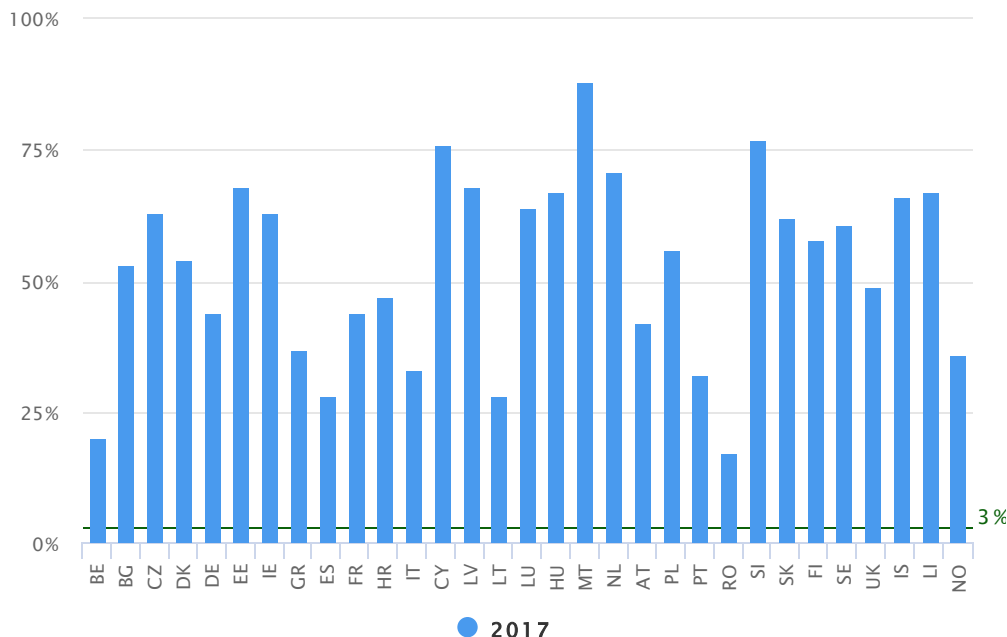
Agoria et les organisations syndicales représentées dans le secteur plaident pour l'application des vingt propositions pour une utilisation stratégique des marchés publics dans l'ensemble du secteur technologique, y compris dans l'industrie manufacturière et le secteur numérique. Elles sont convaincues que cela n'aura pas d'impact budgétaire.

Pour plus d'informations :

ABVV Metaal : Georges De Baetselier
ACLVB : Geert Dumortier
ACV-CSC METEA : William Van Erdeghe
ACV-Puls : Stefaan Decock
Agoria : Marc Lambotte
BBTK-SETCa : Stéphane Piron
CNE-GNC : Philippe Bervoets
Metallos MWB : Hillal Sor

Annexe 1 : chiffres

En Belgique, les PME remportent nettement moins de marchés publics que dans le reste de l'UE.



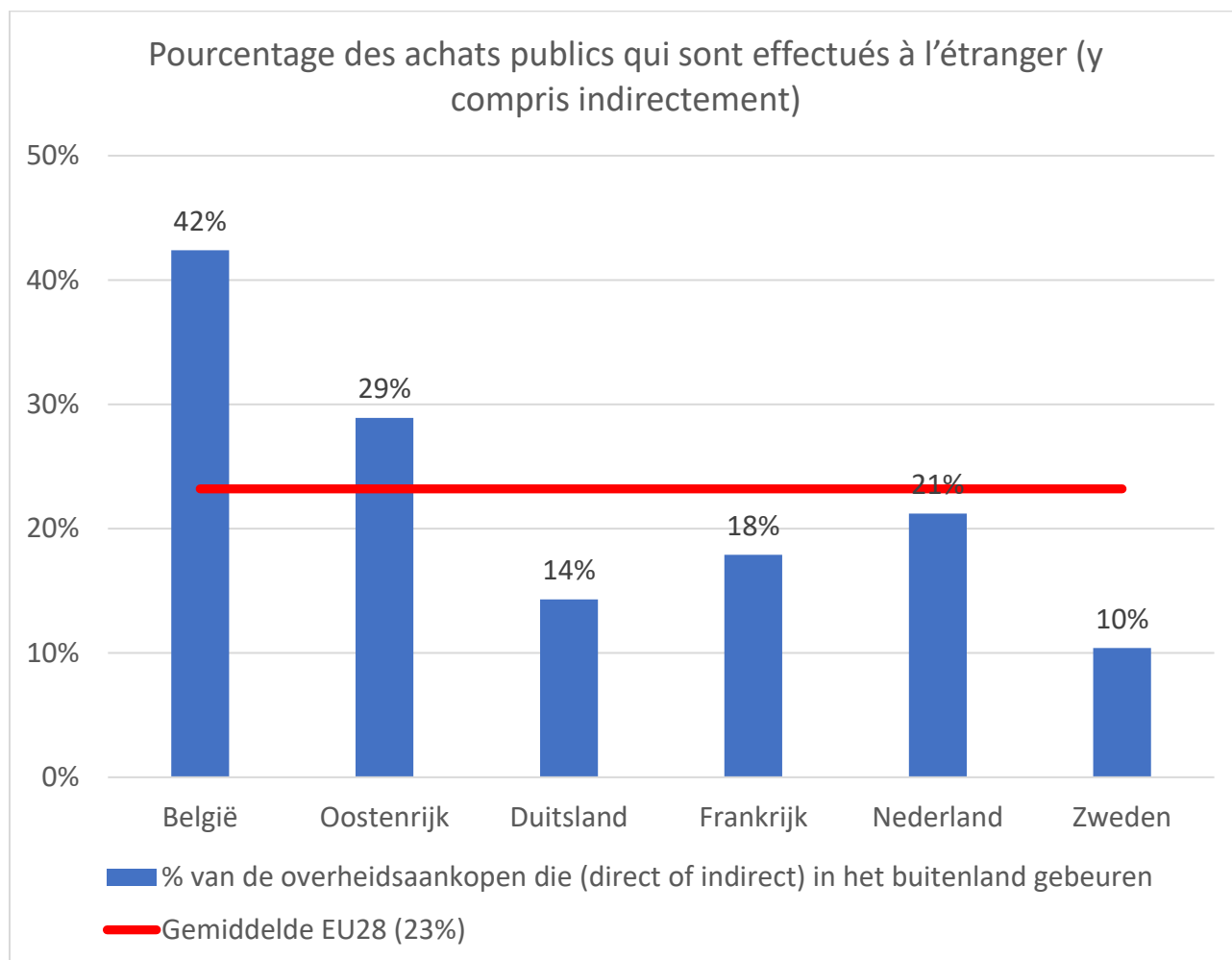
Source : Commission européenne,

Single Market Scoreboard - Public Procurement - Indicator [7]: SME contractors

http://ec.europa.eu/internal_market/scoreboard/performance_per_policy_area/public_procurement/index_en.htm

Des pourcentages élevés sont souhaitables car la plupart des entreprises en Europe appartiennent à cette catégorie. De faibles pourcentages peuvent être le signe d'obstacles à la participation de plus petites entreprises aux procédures de passation (p.ex. lourdeurs administratives, appels d'offres biaisés par rapport aux entreprises de plus petite taille ou à leur faible capacité à faire face à la concurrence).

Par rapport à la moyenne européenne ainsi qu'à d'autres pays similaires (p.ex. les Pays-Bas ou l'Autriche), les marchés publics belges sont nettement plus souvent attribués à l'étranger.

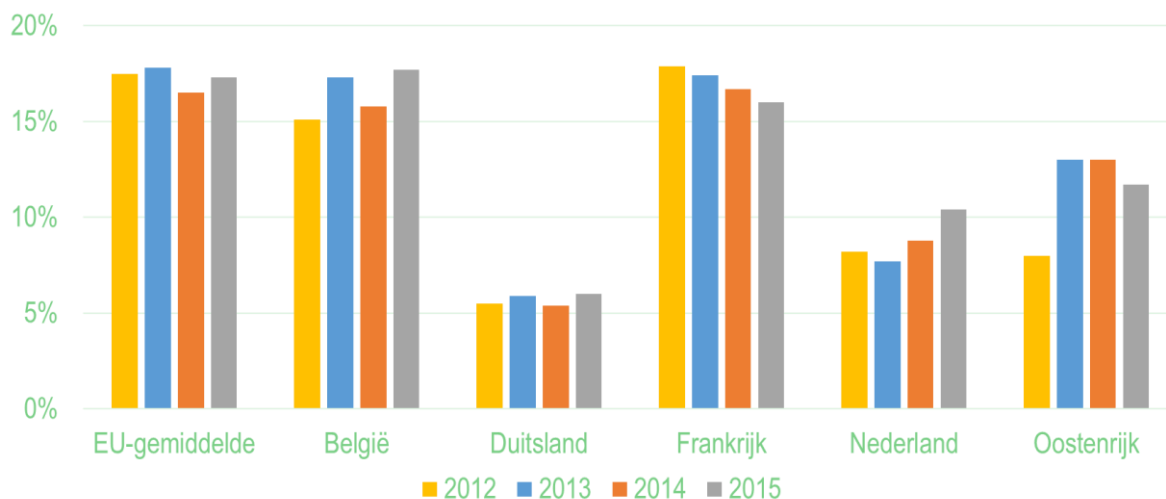


Source : Commission européenne (2017), Measurement of impact of cross-border penetration in public procurement <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5c148423-39e2-11e7-a08e-01aa75ed71a1>

Il s'agit d'une analyse approfondie car contrairement à ce qui se fait souvent, l'on n'a pas seulement vérifié 'dans quel pays est implantée l'entité juridique qui a remporté le marché' (ce qui relativement facile à l'aide des bases de données existantes), mais également s'il y avait attribution indirecte à l'étranger, le marché étant attribué à une entité belge, mais pratiquement tous les travaux/créations de valeur étant cependant, de facto, réalisés à l'étranger (p.ex. bureau de vente, importateur, etc.). Il est certain qu'une telle analyse requiert un travail nettement plus en profondeur et n'est donc pas réalisée aussi souvent, mais c'est ce type d'analyse qui est bien entendu véritablement pertinente pour notre industrie. Une vue complète (à quelle entité le marché est-il attribué, mais surtout où a lieu la véritable création de valeur et qui en est à l'origine ?) est naturellement importante pour notre industrie (et l'emploi).

L'Allemagne, mais également les Pays-Bas et l'Autriche, mènent clairement une politique visant à utiliser les achats publics pour renforcer les autres éléments de leur politique industrielle (soutien à la recherche et au développement, promotion des exportations) :

% des marchés publics (en valeur) publiés non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen.



Source : Commission européenne, (2016)

Single Market Scoreboard - Public Procurement - Public Procurement Indicators 2015 – Tableau 7.

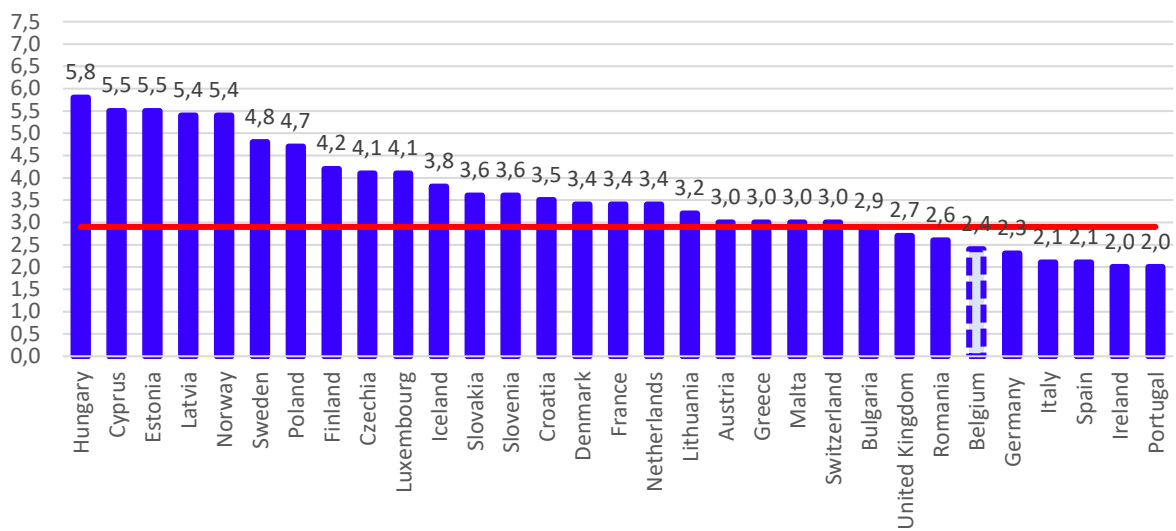
Taux de publication en termes de % des dépenses totales des administrations publiques en matière de travaux, de biens et de services (à l'exclusion des services publics et de la défense)

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/20679/attachments/1/translations/en/renditions/native>

Le fait est qu'il existe certains « seuils » sous lesquels les pouvoirs publics/pays peuvent décider de ne publier leurs marchés publics qu'au niveau national (dans les directives européennes, une publication au Journal officiel de l'Union européenne n'est obligatoire qu'à partir de certains montants).

Notons que certains pays (affichant des résultats économiques relativement bons ces dernières années) choisissent manifestement de publier nettement moins de marchés publics dans ce Journal officiel (la probabilité que des entreprises étrangères soumettent une offre étant évidemment bien moindre).

Investissements publics 2018 en % PIB (Eurostat)



Annexe 2 : 20 propositions pour une utilisation stratégique des marchés publics

A. En amont de la passation des marchés publics

1. Un changement de mentalité et un engagement politique fort en faveur de l'utilisation stratégique des marchés publics sont nécessaires afin de parvenir à un véritable changement.
2. Une plus grande transparence et un meilleur monitoring des marchés publics sont indispensables afin de pouvoir mesurer l'impact sur l'économie belge des politiques menées en la matière.
3. Un meilleur sourcing et plus de communication avec le marché avant le lancement des marchés publics permettraient aux pouvoirs adjudicateurs de capter l'expertise et d'être d'informés des solutions innovantes ou durables existantes. Les entreprises peuvent être informées des projets d'achats et s'y préparer.
4. Une plus grande professionnalisation des acheteurs publics à tous les niveaux.
5. La création d'une cellule centrale d'expertise remplissant un rôle d'information, de consultance et d'assistance auprès des pouvoirs adjudicateurs à tous les niveaux.
6. S'engager pour des marchés innovants, en prévoyant des objectifs chiffrés concrets.
7. Désigner un médiateur des marchés publics pour améliorer la communication entre les acheteurs publics et les entreprises et diminuer les recours juridiques.

B. Pendant la phase de passation

1. Une définition fonctionnelle des besoins permet de faire émerger des solutions innovantes et économiquement plus avantageuses pour les pouvoirs adjudicateurs.
2. L'utilisation de critères de sélection proportionnels permet d'augmenter la participation des PME et startups dans les marchés publics.
3. L'autorisation des variantes de manière plus systématique permet de faire émerger des solutions innovantes.
4. L'orientation des marchés publics sur le rapport qualité-prix plutôt que sur le prix est fondamentale pour stimuler l'économie belge ainsi que les solutions innovantes, durables et responsables.
5. L'allotissement judicieux des marchés en lots correspondant aux capacités réelles des entreprises du secteur permet de favoriser la participation des PME et des startups.
6. L'insertion de clauses environnementales dans les cahiers des charges permet aux entreprises locales et innovantes de bien se positionner dans le cadre de marchés publics.
7. L'insertion de clauses sociales dans les cahiers des charges a incontestablement un impact sur l'emploi local.
8. L'octroi de délais suffisamment longs aux soumissionnaires permet aux entreprises de se préparer efficacement pour un marché public et favorise la concurrence.
9. L'indemnisation des soumissionnaires lors des marchés importants permet d'optimiser le nombre de soumissionnaires.
10. L'imposition, de manière appropriée, de l'usage du français/néerlandais sur les chantiers permet de favoriser indirectement l'emploi local.
11. Un contrôle rigoureux des prix permet d'écarter les soumissionnaires qui se livrent à de la concurrence déloyale.

C. Pendant la phase d'exécution

1. Un contrôle rigoureux de l'exécution permet de s'assurer du respect de l'application stratégique des marchés publics.

2. Le contrôle du respect du paiement des sous-traitants permet de lutter contre la concurrence déloyale et d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics.